



Remboursement employeur durant formation PTP d'un salarié en chômage technique

Par **Sara_4821**, le **01/11/2020** à **17:33**

Bonjour,

Etant en chômage technique depuis le 17 mars 2020 et recevant donc une indemnité,

je compte effectuer une formation via PTP (transition Pro) d'ici quelques mois et serai encore en normalement en chômage technique durant ma période de formation.

Transition Pro , indique qu'il procédera au remboursement des salaires durant tte la période de formation.

Ma question est de savoir :

- si mon employeur bénéficiera til toujours du remboursement au titre du chômage technique versé par ASP (la DIRECCTE)

- ou est ce qu'il bénéficiera du remboursement de Transition PRo (car il demande le RIB employeur)

Je pense quil faudra prévenir la DIRECCTE... car sinon il recevra 2 remboursements

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **01/11/2020** à **17:38**

Bonjour,

Si l'employeur bénéficie du remboursement des salaires, il n'a plus lieu de vous déclarer en activité partielle (chômage partielle) pendant cette période...